



La Chaire du notariat voit le jour à l'Université de Montréal

C'EST AVEC BEAUCOUP D'ENTHOUSIASME QUE LE DOYEN JACQUES FRÉMONT A ACCUEILLI LA CRÉATION D'UNE CHAIRE DU NOTARIAT À LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, EN SALUANT LA VISION DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES ET EN SOULIGNANT SA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA RÉALISATION DE CE PROJET.

par Georges Aubé, notaire

Dans une allocution qu'il prononçait à l'occasion des Conférences Roger-Comtois, le 8 octobre dernier, le doyen a interprété cette initiative comme un vote de confiance dans l'avenir de la profession qui bénéficiera ainsi d'une visibilité accrue au sein de la Faculté. Par sa mission, la chaire vient bonifier la riche tradition civiliste de la Faculté et contribuera, en même temps qu'elle s'alimentera, aux travaux des autres secteurs de recherche. Elle s'inscrit parfaitement dans le plan de développement de la Faculté, qui vise à enrichir la formation des juristes, tout en l'ouvrant sur d'autres grands systèmes juridiques et de nouveaux domaines du droit.

Le doyen Frémont a également présenté le premier titulaire de la Chaire du notariat, le professeur Pierre Ciotola, notaire et docteur en droit, qu'il a décrit comme un pilier intellectuel de la profession notariale et un universitaire remarquable. Au fil des années, le professeur Ciotola a formé une quantité impressionnante d'aspirants notaires et a contribué à la mise à jour des connaissances de ses confrères et consœurs, notamment par ses publications et ses activités de formation continue.

LA MISSION DE LA CHAIRE

Le président de la Chambre des notaires, Denis Marsolais, s'est réjoui de ce nouveau partenariat avec la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il a rappelé la mission de la Chaire du notariat : celle-ci a pour objectif de consolider et de développer des activités d'enseignement et de recherche en notariat afin de soutenir le développement et le rayonnement de la profession, d'en assurer la relève et la pérennité. Chercheurs, professeurs, étudiants et notaires praticiens seront mis à contribution à l'occasion de colloques, de conférences et de publications. Le principal défi de la chaire sera donc d'assurer, par les travaux réalisés sous sa gouverne, une visibilité et un rayonnement à la profession, notamment pour préparer une relève parmi les étudiants du baccalauréat en droit.

LES CONFÉRENCES ROGER-COMTOIS

Les conférences organisées sous l'égide de la Chaire du notariat porteront le nom du notaire Roger Comtois, en hommage au professeur émérite et ancien doyen de la Faculté de droit. Ces conférences traiteront des divers domaines d'intérêt pour le notariat, comme



À l'occasion de la première activité publique de la Chaire du notariat, M^e Denis Marsolais, président de l'Ordre, M^e Jacques Frémont, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, Luce Patenaude, ancienne collègue de Roger Comtois, et Pierre Ciotola, premier titulaire de la Chaire, ont rendu un vibrant hommage au notaire Comtois et à son épouse. Voir autre texte en page 5.

institution et comme profession. Lors de la première édition de ces conférences, Jean Lambert, notaire à Montréal, a présenté sa vision de l'avenir de la profession. L'événement, qui réunissait dignitaires, professeurs de la Faculté, anciens présidents de la Chambre, de nombreux notaires et étudiants, a été un

franc succès de participation. La prochaine activité de la chaire prendra la forme d'un colloque sur la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation*, qui aura lieu le 29 novembre prochain, sous la présidence de l'honorable juge Anne-Marie Trahan de la Cour supérieure du Québec. 🗳️